



Monsieur Stéphane Travert
Ministre de l'agriculture et de l'alimentation
78 rue de Varenne
75007 Paris

Objet : Accord de pêche entre l'Union européenne et la Norvège

Paris, le 28 juin 2018

Monsieur le Ministre,

Dans les semaines à venir, vous allez préparer les négociations entre l'Union européenne et la Norvège concernant les possibilités de pêche pour l'année 2019. À l'approche des grandes échéances de la politique commune de la pêche (PCP), fin de la surpêche (2020) et mise en œuvre complète de l'obligation de débarquement (2019), l'issue de ces négociations revêt une importance capitale pour que les pêcheries européennes atteignent ces objectifs qui constituent également des obligations légales.

Dans la perspective de ces négociations, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

1. Pour garantir la conformité des totaux autorisés de capture (TAC) avec les exigences de la PCP, les avis scientifiques du Conseil international pour l'exploration de la mer (Ciem) devront être considérés comme la limite supérieure, la ligne rouge à défendre par l'Union européenne lors des négociations.
2. Ces dernières années, l'Union européenne (UE) a ajusté à la hausse plusieurs TAC correspondant à des stocks touchés par l'obligation de débarquement, pour prendre en compte les rejets qui doivent maintenant être débarqués. Se baser sur une supposée observance parfaite de la réglementation par toutes les pêcheries concernées pour calculer ces ajustements, dits « top-up », serait dangereux ; cela présente un risque quasi-certain de se retrouver dans une situation où la pression de pêche se situerait au-dessus de F_{RMD} , avec la persistance de rejets non déclarés¹. Alors que, théoriquement, l'obligation de débarquement sera pleinement en application en 2019 (avec les top-up à leur plus haut niveau), de sérieux doutes subsistent quant à la persistance de nombreux cas de non-respect de l'interdiction des

¹ Agreed record of fisheries consultations between Norway and the European Union for 2018. Bergen, 1 December 2017.
Viewed at: <https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/2018-agreed-record-eu-norway-north-sea-12-2017.pdf>

rejets². Pour prévenir tout risque en la matière, les TAC devront donc être calculés sur la base des avis de débarquement du Ciem et les éventuels top-up ne devront être accordés qu'aux pêcheries qui seront en mesure de prouver, documents à l'appui, qu'elles respectent intégralement l'obligation de débarquement.

3. Traditionnellement, les négociations UE/Norvège se sont toujours déroulées à huis clos, ce qui a rendu le processus opaque pour les observateurs extérieurs. Alors que l'Union européenne a pris des engagements en matière de transparence dans les processus de décision, elle a, conjointement avec la Norvège, reconnu formellement que l'accès élargi du public aux informations et aux procédures qui président aux décisions, ainsi que la participation de la société civile, sont essentiels à la promotion de la notion de développement durable. En conséquence, nous vous invitons à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour augmenter le niveau de transparence de ces négociations, par exemple en invitant des parties prenantes à s'exprimer lors des réunions préparatoires, voire aux négociations elles-mêmes, et en rendant publiques les propositions de l'Union européenne.

L'issue de ces négociations aura un impact sur la possibilité qu'aura l'UE de tenir ses engagements internationaux et de se conformer aux obligations de la PCP. L'année 2019 est la période charnière de la mise en œuvre complète de l'obligation de débarquement et de l'atteinte de l'objectif de mettre fin à la surpêche. C'est pourquoi il est important que la position que vous adopterez pour ces négociations soit conforme aux ambitions de la PCP, qui visent à l'amélioration des stocks, des pêcheries et des conditions de vie des communautés côtières qui en dépendent.

Nous souhaiterions nous entretenir avec vous lors des prochaines semaines pour évoquer en détail nos demandes et propositions.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Au nom des organisations signataires,
Jean-Christophe Vandavelde, The Pew Charitable Trusts

² European Commission, DG Mare, Towards new SCIPs, Advisory Council Consultation. 2018.